### DEC183251DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8599 intitulée Centre d'Etude de la Langue et des Littératures Françaises (CELLF)

# LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8599 intitulée « Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles (CELLF) » et nommant M. Georges Forestier, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC143130INSHS en date du 5 janvier 2015 portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°8599 intitulée «Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles» modifié ainsi qu'il suit : Centre d'étude de la langue et des littératures françaises ;

**Vu** la décision DEC151557INSHS en date du 8 septembre 2015 portant nomination de M. Christophe Martin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF) ;

**Vu** la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8599 intitulée Centre d'Etude de la Langue et des Littératures Françaises (CELLF) à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

**Vu** la décision DEC183062INSHS en date du 14 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Christophe Martin et nomination de Mme Claude Rétat aux fonctions de directrice par interim de l'unité mixte de recherche UMR8599 :



#### **DECIDE:**

# Article 1er

Délégation est donnée à compter du 1er décembre 2018 à M. Christophe Martin (PU), à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée1.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Martin, délégation est donnée à Mme Philibertine Marohaly, Responsable administrative et chargée de la Gestion Financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

La directrice d'unité

Claude Rétat

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés <u>d'un montant inférieur ou égal</u> au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### DEC190751DR02

Décision modifiant de la décision DEC190474DR02 portant délégation de signature à Mme Eve CHIAPELLO, directrice par interim de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>el</sup> aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 12/21/2018 portant création de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, dont la directrice par interim est Mme Eve CHIAPELLO;

### DECIDE:

#### Article 1er

A l'article 2 de la décision DEC190474DR02, la liste des délégataires est modifiée comme suit : les termes « Mme Joëlle COUGNON (IE), secrétaire générale » sont remplacés par « Mme Joëlle CAUGNON (IE), secrétaire générale ».

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

1 9 FEV 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



Délégation Paris-Centre

16, Rue Pierre et Marie Curie

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

www.dr2.cnrs.fr

75005 PARIS

Star.